



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 2 avril 2025 – Délibération n°036

Convocation envoyée,  
affichée et mise en ligne  
le : 20/03/2025

\*\*\*\*\*

### Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 3
- Votants : 20
- Absents : 11

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations  
affichée et mise en ligne  
le : 07/04/2025

### Objet : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE PUECH DES ROUSSES II »

L'an deux mil vingt cinq et le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Président de séance : Monsieur Edmond Gros

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie – Thierry BOURREL – BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise – CAZES CORBOZ Maryse – CONSTANS Mathieu – DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – JARROUSSE Caroline – GROS Edmond – LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé – MAJOREL Aurélien – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : BORIE Nina – CARNAC André (pouvoir à CAPUS Françoise) – CARON Annick – FABRE Emilie – FOS Mariana – LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) – MURET Yvain – RAGOT Annie – ROZIERE Régine (pouvoir à ANGLADE Clémence).

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'en vue de la création d'un nouveau lotissement, il est nécessaire de créer un budget annexe correspondant nommé : « Lotissement le Puech des Rousses II ».

Il précise que ce budget sera assujetti à la TVA suivant les modalités prévues dans le code général des impôts.

**Après avoir entendu l'exposé,**

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2311-7 et L.2121-21 ;

**Vu** le Code Général des Impôts ;

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2025 ;

**Considérant** la nécessité de créer un budget annexe pour la création du lotissement le Puech des Rousses II.

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la création du budget annexe « Lotissement le Puech des Rousses II », assujetti à la TVA ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Edmond GROS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

